

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme recrute son/sa chargé(e) de mission basé à Mayotte

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme est un groupement d'intérêt public qui s'appuie sur une équipe opérationnelle composée de personnels à Lyon et en région. Les relais opérationnels de l'ANLCI en région assurent la mise en œuvre, pour l'ensemble des membres du GIP ANLCI, des priorités arrêtées par l'assemblée générale du groupement. Ils ont pour mission de coordonner l'intervention des acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et de l'accès de tous aux compétences de base sur le territoire régional.

1. Missions principales

A / Volet pilotage opérationnel des politiques publiques en matière de prévention et de lutte contre l'illettrisme :

- Mettre en œuvre, animer et coordonner les politiques publiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme à **Mayotte** en lien avec les acteurs concernés conformément aux priorités de l'ANLCI.
- Mettre en œuvre sur le territoire régional et sous l'autorité hiérarchique de la coordinatrice nationale des actions régionales et du directeur du groupement, le programme d'activités arrêté par l'Assemblée générale du GIP.
- Articuler son intervention avec les priorités du Gouvernement, en lien étroit avec les chargés de mission SGAR, les services déconcentrés et les autorités académiques et les collectivités territoriales, les Opco/TransitionPro : il veillera notamment à ce que la prévention et la lutte contre l'illettrisme soient intégrées dans les politiques de droit commun portées par l'État et celui des collectivités territoriales, ainsi que dans le cadre de leurs politiques contractuelles.
- Collecter des données locales fiables pour alimenter les outils d'observation et de pilotage développés par l'Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme de l'ANLCI.
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan régional de lutte contre l'illettrisme

B/ Volet maillage et animation d'un réseau de partenaires opérationnels :

- Construire, animer et développer un réseau de partenaires opérationnels afin de mieux identifier les publics concernés et les réponses collectives à mettre en œuvre en prêtant une attention particulière au territoires fragiles.

- Coopérer avec le centre ressource illettrisme local existant et veiller au développement de leurs missions et des moyens qui leur sont affectés.
- Accompagner par son expertise la mise en place de nouvelles solutions contre l'illettrisme en développant de nouveaux partenariats pour que l'action change d'échelle.
- Porter, en tant que membre de l'équipe du GIP ANLCI, des projets de dimension nationale figurant dans le programme d'activités.
- Être acteur(trice) de la stratégie de communication de l'ANLCI.

2. Conditions particulières d'exercice

Sous l'autorité de la coordinatrice nationale des actions régionales de l'ANLCI, en lien avec le préfet de Région, le recteur de Région académique et les représentants territoriaux des membres du GIP ANLCI (Conseil régional, services déconcentrés, autorités académiques, agences de l'État, Pôle emploi, collectivités territoriales, Opco, TransitionPro...), il (elle) devra animer une coalition des décideurs et des acteurs territoriaux. Il (elle) s'attachera à constituer et animer un comité consultatif régional avec les acteurs de la société civile.

Le/la chargé(e) de mission inscrit son activité dans l'équipe pilotée par le Secrétariat général des services de l'Etat et demeure placé sous l'autorité hiérarchique directe de la coordinatrice des actions régionales et du directeur de l'ANLCI.

Le/la chargé(e) de mission de l'ANLCI participe à la conduite de projets de dimension nationale. Il/elle est amenée à prendre part aux chantiers portés par l'équipe basée à Lyon, à partager son expérience avec les autres chargés de mission régionaux et à rendre compte régulièrement de son action.

Dans l'exercice de ses missions, il bénéficie du soutien direct de la coordinatrice, de l'équipe basée à Lyon et des autres chargés de mission régionaux.

3. Profil recherché

Le métier de chargé de mission Prévention et Lutte contre l'Illettrisme est un métier de maturité qui suppose que soient déjà acquises et éprouvées un ensemble de compétences d'agent de développement. Celles-ci ont été appliquées, si possible dans différents domaines : éducatif, social, lié à la formation professionnelle, à l'insertion, etc. dans le cadre d'un parcours professionnel varié et ayant confronté le chargé de mission à des situations complexes et partenariales.

Le/la chargé(e) de mission construit et s'appuie sur une légitimité issue à la fois de son expertise propre, de celle de l'ANLCI, de sa bonne connaissance du territoire et des jeux d'acteurs pour être à même de travailler aussi bien avec les décideurs, les financeurs et les acteurs opérationnels.

La problématique étant résolument transversale et complexe, le/la chargé(e) de mission a un rôle clé d'ensembliser ; il (elle) doit être identifié(e) de tous les partenaires à Mayotte ayant un rôle direct ou indirect dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme. Il devra avoir une vue globale et favoriser le dialogue entre ces partenaires.

Le chargé de mission devra avoir une approche opérationnelle et un solide ancrage territorial pour accompagner la mise en place de solutions en aidant ses partenaires à développer des outils et des ressources contribuant à la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Le chargé de mission devra être force de propositions sur le sujet de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, impulser sa prise en compte et s'assurer qu'il soit bien intégré dans toutes les politiques locales.

Le/la chargé(e) de mission possède une expérience solide dans l'animation de réseaux et montre un intérêt pour les méthodes et démarches de construction collective et partenariale de solutions. Autonomie, diplomatie et ténacité, capacité d'analyse et de synthèse sont des qualités requises. Le/la chargé(e) de mission est amené(e) à se déplacer fréquemment sur l'île pour y rencontrer les décideurs et les acteurs.

4. Informations complémentaires

- Poste basé au SGAR de la préfecture à Mayotte.
- Le poste est assimilé à la catégorie A de la fonction publique.
- Type de contrat : CDI de droit public ou détachement.
- Temps complet : semaines de 39 heures avec RTT au-delà de 35 heures.
- Permis B indispensable
- Nombreux déplacements sur le territoire et 3 à 4 déplacements dans l'hexagone à prévoir chaque année. Prise en charge des frais de déplacements régionaux, interrégionaux et nationaux.
- Télétravail possible deux jours par semaine
- Rémunération selon profil

Vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique et engagée ?

Envoyez votre CV et lettre de motivation à l'adresse mail ci-dessous :

recrutement@anlci.gouv.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 30 novembre 2024

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} janvier 2025